Dernière Heure

Un combat en Tripolitaine

LES ITALIENS EN ECHEC

Rome, 31 décembre.

On mande de Tripoli : la colonne Miani attaqué le 24 décembre un groupe de rebelles d'Avaliés, à Marshaiga, dans le Sidi Sazzan. Le combat a duré cinq heures. Les Avaliés ont été dispersés laissant derrière eux un grand nombre de cadavres parmi lesquels celui de leur chef Ben Abdulla. De leur côté, les Italiens ont subi des pertes importantes. Ils ont eu un officier tué et trente blessés, 17 soldats tués et 77 blessés. La ville de Marshaiga est maintenant occupée par les troupes italiennes et toute la région est calme.

Conseil de Cabinet

Paris, 31 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce soir, à 6 h. 30, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Doumergue.

M. René Renoult, ministre de l'Intérieur, a soumis à ses collègues le mouvement administratif qui a pour point de départ les nominations récentes dont ont été l'objet MM Dupuoriel, préfet du Gard, et Marin, préfet de la Haute-Vienne.

Les ministres se sont ensuite occupés des affaires courantes.

M. RICHSMANN

nommé Préfet de la Creuse

M. Rischmann, sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, est nommé préfet de la Creuse.

DANS LA RÉGION

Une « bonne année »

QUI TOMBE DU CIEL

A DOUAI

Le capitaine Peralda, chef du centre d'aviation de Douai, est passé hier matin, à 7 heures, au-dessus de Douai ; il a laissé tomber sur la ville une grande quantité de cartes portant cette inscription :

« Le Lieutenant Pérard de l'avion *Picardie*, meilleurs souhaits pour 1914.

Capitaine PERALDA.

Cette façon d'annoncer l'année nouvelle est heureusement appréciée par la population.

Une femme brûlée vive

à Bousignies-sur-Roc

Le jour de la Noël, Mme Derpion, indisposée, dut garder la chambre. En l'absence de son mari, la malade se leva pour attiser le feu. A ce moment, elle fut prise d'un malaise et tomba sur le poêle.

Ses vêtements prirent feu. Aux cris qu'elle poussa, des passants entrèrent et éteignirent l'incendie, non sans s'être brûlés fortement aux mains.

Mme Derpion reçut ensuite les soins du docteur Colure. Malheureusement, elle était si grièvement brûlée qu'elle succombait samedi à 2 heures.

Ce terrible accident a causé une vive émotion dans la commune.

Mort accidentelle à Hautmont

M. Oscard Aernodt, 31 ans, journalier, demeurant 16, rue des Tubes, occupé à la manœuvre d'un wagon à l'usine la Providence, a glissé sur les rails et s'est trouvé serré entre un mur et le wagon. M. le docteur Guérillon qui l'a soigné, a constaté une fracture du sternum et des côtes supérieures et une déchirure pulmonaire.

Aernoudt est décédé une heure après l'accident à l'infirmerie de l'usine.

Le Crime de Lezennes

M. Gobert a interrogé, mercredi matin, Thirion qui, il y a quelque temps, fut accusé d'être le complice de Pouchain. Thirion a confirmé ses premières déclarations, affirmant toutefois qu'il n'avait eu que des rapports d'affaires avec Pouchain et qu'il n'était par conséquent pour rien dans l'affaire de Lezennes.

Il rappela cependant ce qu'il avait déjà dit au magistrat, lors d'un premier interrogatoire, c'est que Pouchain aurait été agressé à l'égard de Delabarre, un soir, dans un café des environs de la gare, disant qu'un jour il lui logerait six balles dans le peau. Thirion ne sera plus interrogé dès à présent.

LILLE

Au Parquet

Les vols de le gare de Roubaix

M. Pilliaire, juge d'instruction, renvoie devant le Tribunal correctionnel, audience du 31 janvier, Jean Taslemain, 12 ans ; Joseph Tondelier, neuf ans ; César Verhaegue, neuf ans ; Joseph Plassen, dix ans ; Gustave Verstraete, dix ans ; Renulde Plassen 50 ans, ménagère ; Jeanne Verhaeghe, 32 ans, ménagère, demeurant tous à Croix. Les jeunes écoliers Insturèrent, le 25 novembre, la porte d'un fourgon, en gare de Roubaix, et enlevèrent plusieurs caisses de savon, qu'ils portèrent chez eux. Trouvant sans doute qu'ils en avaient trop, ils allèrent jeter des pains dans les champs voisins.

Innocence reconnue

Nous avons annoncé, le 26 octobre, que M. Delalé avait déféré au Tribunal correctionnel, M. Lucien Sandras, 36 ans, coulisier, inculpé de détournements de 25.000 francs.

M. Lucien Sandras nous demande de dire que « la preuve de son innocence a été reconnue publiquement le 4 décembre. »

NORD

LYNDE

Accident. — Le nommé Cherneux Alfred, âgé de 32 ans, domicilié à Lynde, ouvrier au service de Mme Wambergue, aidait à pousser un chariot vide lorsqu'il glissa soudain, la roue lui passa sur le petit doigt de la main gauche. Le docteur Letailleur lui prodigua ses soins.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

L'ŒUVRE LILLOISE DES CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

La modestie que les vrais philanthropes mettent dans l'accomplissement de leur noble tâche, toute de dévouement, a été cause que beaucoup de nos concitoyens ont perdu de vue les admirables travaux et les grands bienfaits que l'Œuvre Lilloise des Consultations de Nourrissons n'a cessé d'apporter depuis sa fondation à la cause des tout petits.

A ce double point de vue, le rapport présenté par M. le docteur Delplanque, secrétaire général de l'œuvre, à l'assemblée générale du 22 décembre 1913, présidée par M. le docteur Bué, est d'une éloquente précision. Il s'y trouve indiqué que pour la seule année 1913, sur un nombre de 249 enfants surveillés par les Consultations de Meulun-Lille, de Vauban et de Fives, la mortalité n'a été que de 2 pour cent. Cette faible mortalité doit être attribuée aux efforts faits pour favoriser l'allaitement au sein et les chiffres suivants en sont la preuve convaincante. De 1906 à 1913, la proportion d'allaitement maternel a passé de 41 % à 68 %.

L'œuvre a surveillé également les 99 enfants de la Crèche Municipale parmi lesquels 11 décès seulement ont été constatés. La mortalité est en décroissance parmi ces enfants depuis que l'allaitement au biberon diminue progressivement en faveur de l'allaitement mixte. Attirés par les avantages accordés par l'Œuvre, les Mères qui travaillent dans le vêtement consacrent leurs heures de repas aux enfants qu'elles viennent allaiter à la crèche et c'est pour cette raison, que pendant l'année 1913, 52 enfants ont bénéficié en partie du lait maternel alors que 47 seulement ont été nourris au biberon.

Voilà les admirables résultats obtenus en une année par cette généreuse Association de braves gens, qui, sans bruit, avec un désintéressement que l'on rencontre rarement, arrachent, depuis des années, des centaines de petite êtres à la Mort qui les guette.

Depuis huit années, en effet, cette belle œuvre n'a cessé de centraliser les sacrifices de temps ou d'argent, souvent les deux ensemble, autour du noble but qu'elle s'est donné. C'est en 1905 que fut créée l'Œuvre Lilloise des Consultations de Nourrissons, les fondateurs, MM Bué, Crépy-Saint-Léger, Delplanque et Goubet sont restés depuis cette époque à la tête de la Société qu'ils administrent en qualité respectivement, de président, de vice-président, secrétaire général et trésorier. L'Œuvre compte aussi parmi ses Membres bienfaiteurs et actifs, toutes les notabilités lilloises du monde commercial et industriel.

La Société nouvelle fut mise à sa fondation sous le haut patronage de M. le Préfet du Nord et de M. le Maire de Lille et dès 1906, elle prenait un essor prodigieux, à la suite d'une conférence que vint faire en sa faveur M. le Professeur Budin, de la Faculté de Médecine de Paris, et que présidait Mr Dubron, avocat au barreau de Douai, président du Comité du Nord de l'Alliance d'Hygiène Sociale. Les résultats furent rapides et magnifiques. Au fur et à mesure que l'allaitement au biberon était abandonné, la mortalité entrait en décroissance rapide : en 1907, elle n'était plus que de 13 %, pour tomber enfin en 1913 au taux extraordinairement bas de 2 %.

Ces chiffres prouvent par l'écart qu'ils ont entre eux les résultats obtenus, confirmant en dehà même les plus optimistes prévisions, ils indiquent aux personnes qui se sont intéressées à l'Œuvre que leur générosité a porté les plus beaux fruits.

C'est grâce à ces concours si désintéressés que la Société a pu mener à bien la grande mission qu'elle s'était imposée, de disputer à la Mort de fragiles existences et de répandre la charité en toutes occasions, et c'est avec une légitime satisfaction du devoir accompli que M. Goubet, le dévoué trésorier qui gère avec un soin jaloux les comptes de l'Œuvre, disait récemment dans une Fête de Noël de l'Œuvre : « Nous pouvons être fiers de ces heureux résultats, et, remercions ceux qui y ont contribué par leur concours désintéressé, remercions aussi l'Administration Municipale et la Commission du Bureau de Bienfaisance, ainsi que tous nos membres bienfaiteurs, donateurs et titulaires, qui nous ont aidés dans notre tâche par leur générosité sans oublier les personnes charitables qui nous ont fait parvenir des layettes et autres objets de lainage que nous avons distribués »

Ces paroles interprètent fidèlement la pensée de tous ceux qui auront appréciés, admiré cette Œuvre où l'on pratique de si exemplaire façon les vertus de charité, d'altruisme, de philanthropie, et nous sommes de ceux-là.

H. B.

Une mystérieuse affaire à Fretin

Le 26 décembre dernier, les habitants du village de Fretin avaient adressé au Procureur de la République une plainte contre une jeune femme, Eugénie Montois, qu'ils accusaient d'avoir fait disparaître son enfant un an auparavant.

En effet, après les cancans de commères de la localité, il paraîtrait qu'au mois de novembre 1912, Eugénie Montois, ayant rencontré une de ses amies, proposa à celle-ci de l'aider dans une besogne ingrate. Elle se rendit donc en sa compagnie au lieu dit « La Grenouille », en plein champs, et là, elle fit un trou, à l'aide d'une bêche, derrière un bosquet, et y enterra le cadavre d'un nouveau-né qu'elle tenait dans son tablier. Ayant terminé, elle dit à son amie : « Ne dis jamais ce que tu viens de voir, car si tu parlais, je te tuerais ! »

Et voilà l'histoire qui, subitement, fut connue de tous les villageois de Fretin et provoqua, de leur part, une plainte au parquet.

Mais, depuis le mois de novembre 1912, le temps a passé et Eugénie Montois, aujourd'hui mariée, est loin d'ici, à ce que dit sa mère, qui ne reçut jamais d'elle la moindre nouvelle. Les faits sont donc très difficiles à vérifier, et les fouilles faites à l'endroit qu'indiquent les plaignants, n'ont abouti à aucun résultat.

La justice enquête sur cette mystérieuse affaire et recherche activement la jeune femme accusée.

LILLE

Le Jour de l'An à Lille

Omnia Pathé. — A 3 h. 1/2 et à 8 h. 3/4.

Kursaal Théâtre. — En matinée, à 3 heures : « Mam'zelle Nitouche » ; à 8 h. 1/2 « Le Château de la Brèche ».

Grand-Théâtre. — A 6 heures : « Chéri-Bibi » « Les Mousquetaires au Couvent »

Hippodrome Lillois. — Cirque Charles Couronne. Représentations à 3 h. et à 8 heures

Éphémérides lilloises de l'Année terrible

1er Janvier

Journée triste et morne pour tous les Lillois comme pour tous les Français. Rien ne rappelle les fêtes du famille qui marquent généralement le Nouvel An.

Le Gouvernement dissout les conseils généraux et les conseils d'arrondissement. Les premiers sont remplacés par des commissions départementales nommées par le gouvernement.

E. L.

Propos d'un Lillois

Quelques souhaits pour l'an neuf

Aurons-nous en 1914, un an meilleur ou un an pire qu'en 1913 ? En tous cas quelques souhaits s'imposent en ce début d'année.

Souhaitons donc :

Aux lecteurs du « Progrès ». — De trouver chaque matin le mot du concours sans aucune hésitation, même lorsqu'il y a choix entre deux termes, car entre deux mots, il faut choisir le moindre.

A la Municipalité. — Un directeur qui s'engage à payer 50.000 francs par an comme redevance pour l'exploitation du Nouveau-Théâtre.

A Théron et Feinaid. — Leur mise en liberté avec excuses et dommages-intérêts.

Au Grand Boulevard. — La fin de son pavage.

A la tête de Cire. — La vente d'une menagerie, c'est-à-dire d'une autre tête de Sire.

A la Préfecture. — Un drapeau neuf.

Au Nouveau-Théâtre. — Un parterre pour gens chics.

Au genie militaire. — Le démantèlement de Lille.

A MM. Colin. — Un autre million.

A Paul et Virginie — Deux places de concierges pour le monument de la Déesse.

Etc., etc., etc.

LE BADAUD.

Une capture intéressante

Hier soir, vers 5 heures et demie, M. Edmond Jax, 28 ans, journalier, demeurant à Hellemmes, passait rue du Bois-Saint-Sauveur, lorsque, à la hauteur de la porte d'entrée de l'ancien hospice situé dans cette rue, et où est installé maintenant un dispensaire, il rencontra un jeune homme qui s'exerçait au revolver en tirant dans la cour de cet établissement.

Le passant, quelque peu impressionné, on le conçoit, se jeta sur l'individu, qui, d'ailleurs, paraissait louche, et le désarma. Mais dans la courte lutte qui suivit, le jeune homme finit par se dégager et prit la fuite.

M. Jax le poursuivit alors et parvint à le rejoindre, rue Saint-Michel, où, grâce à l'intervention d'un passant, il put le maintenir et le conduire au poste de police du 4e arrondissement.

Là, M. Videl, commissaire, interrogea de suite cet étrange promeneur ; celui-ci déclara n'avoir eu aucune mauvaise intention en tirant dans la rue du Bois-Saint-Sauveur, et que cet acte était motivé par la raison même qu'il voulait décharger son arme, pour l'engager ensuite au Mont-de-Piété. Mais ces déclarations n'eurent pas le don de plaire au magistrat, qui, sur-le-champ, le fit fouiller.

Des agents procédèrent alors à cette besogne et découvrirent, dans les poches de pardessus, de veston et de pantalon, un couteau à cran d'arrêt, une paire de lunettes d'automobiliste, objets complètement neufs ; de nombreuses coupures de journaux reproduisant des annonces de boutiques, et, enfin, dans la poche droite du pardessus, environ 250 grammes de poivre.

Il semble bien que l'on se trouve en présence d'un individu ayant voulu renouveler un coup à la Bonnot. Il ne put d'ailleurs donner aucune explication plausible sur la provenance des ces divers objets, aussi M. Videl le fit enfermer dans un violon, d'où il sortira vendredi matin pour prendre le chemin du parquet.

L'identité qu'il a bien voulu donner au commissaire paraît, d'autre part, très problématique : il déclare se nommer Kléber Lopera, né le 18 février 1892, à Croix, cephéne, et habitant actuellement 78, Grande-Rue à Roubaix.

Une enquête est ouverte dans cette ville.

LE CIRQUE COURONNE A L'HIPPODROME LILLOIS

Le merveilleux spectacle donné par le Cirque Couronne à l'Hippodrome mérite réellement d'être vu.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible de réunir un lot d'attractions plus sensationnelles que les 8 tigres du dompteur cowboy Wagner, les sept magnifiques ours blancs de M. Charles ; les huit éléphants dressés par M. Fernandez ; les phoques, les chameaux sibériens et 20 lions berbères dont le travail est vraiment surprenant

Tous ces numéros figureront à la représentation de gala que le cirque Charles donnera vendredi soir 2 janvier, au bénéfice de l'Association des journalistes du Nord

Aujourd'hui, le cirque Charles donnera deux représentations, à 3 heures et à 8 heures précises.

LES CONSCRITS

La liste des conscrits de la classe 1914 de la ville de Lille sera, conformément à la loi militaire du 7 août 1913, affichée sous les voûtes de l'Hôtel de Ville jusqu'au 15 janvier 1914.

UN ÉCRASEUR ANONYME

Mercredi, à 12 h. 15, Richard Leclercq, 14 ans, rattacheur, demeurant 115, boulevard Victor-Hugo, a été renversé par l'auto 716 D-7 au moment où il traversait la rue Nationale, à hauteur de la rue Colbert. L'auto n'en continua pas moins sa course ; on ignore jusque maintenant quel est son propriétaire. Le rattacheur, dans sa chute, se fit quelques contusions à la jambe droite. Après avoir reçu quelques soins d'un docteur, il regagna son domicile en tramway. Une enquête est ouverte.

AUX RADICAUX LILLOIS

Depuis quelques jours, un individu se présente pour solliciter un secours chez diverses personnes appartenant au parti radical en s'autorisant du nom de M. Crapez, secrétaire du Comité radical lillois, et exhibant même une carte de visite au nom de ce dernier.

M. Crapez nous prie d'informer les membres du parti radical de Lille qu'il n'a à aucun moment donné pareille autorisation à qui que ce soit et de les mettre en garde contre les agissements de cet individu qui a toutes les allures d'un escroc, méritant d'être signalé à la police s'il se présente à nouveau.

DES CAMBRIOLEURS OPÈRENT A L'EGLISE SAINTE-CATHERINE

Mercredi matin, vers cinq heures, M. le doyen Dauchy, de l'église Sainte-Catherine, constatait que la porte de la sacristie était ouverte et qu'on avait tenté de fracturer le coffre-fort. Il put bientôt se rendre compte que le malfaiteur avait lui par le petit portail de la place Jacques Louchart.

En poursuivant ses constatations, le doyen remarqua que le maladroit s'était attaqué aux troncs de la crèche et de Saint-Antoine de Padoue qu'il avait brisés. Il s'empressa de faire sa déposition au commissaire du 1er arrondissement, qui se rendit aussitôt sur les lieux et se livra à une minutieuse enquête. On suppose que le cambrioleur se sera laissé enfermer dans le tambour du grand portail qui fut fermé à 5 heures et demie

Dès que le sacristain eut quitté l'église, le malfaiteur sortit de sa cachette

Il força les deux troncs qui ne contenaient aucun argent, puis il se servit d'un vilebrequin pour pratiquer deux trous sous la gâche de la serrure. A l'aide d'un burin, il parvint à faire sauter le verrou et put pénétrer dans la sacristie. Il ouvrit l'armoire dans laquelle se trouvait le coffre-fort qu'il essaya de forcer sans succès C'est alors que voyant l'inutilité de ses efforts, il prit le parti de s'en aller, dédaignant d'emporter deux burettes qui se trouvaient à sa portée Il dévissa pour gagner la rue, la porte donnant sur la place Jacques-Louchart

Une enquête est ouverte par la police, mais l'absence de tous renseignements concernant le malfaiteur la rend difficile.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE LYON
Mai-Novembre 1914
no.31

Petits faits de la journée d'hier

Une trouvaille. — Hier, vers 5 heures et demie du soir, M. Albert Delaire, 34 ans, demeurant rue Brûle-Maison, 127, a trouvé, alors qu'il passait rue du Molinel, à l'angle de la rue des Capucins, un portemonnaie contenant 15 fr. 10. M. Delaire s'est empressé de porter sa trouvaille au commissariat du 4e arrondissement.

Auto contre moto. — Hier, vers 3 h. 40 du soir, une automobile conduite par M. Georges Thiery, demeurant, 12, rue de la Chambre-des-Comptes, est entrée en collision, à l'angle des rues d'Arbois et de Condé, avec une motocyclette que montait M. Louis Dewolf, couleur en plâtre, demeurant rue Auguste-Bonte, 3 bis. Sous le choc, le motocycliste fut projeté sur le sol et il se blessa légèrement à la tête ; il put néanmoins regagner son domicile à pied. Quant à la moto, elle fut sérieusement endommagée.

— Des voleurs inconnus ont dérobé une lessiveuse remplie de linge appartenant à Mme Hendryck, ménagère, rue du Général-Dewet.

— Un charretier du nom de Brunel, dit Boulanger, demeurant rue du Marché, cité Sainte-Marie, a été gratifié d'un procès-verbal pour vol d'une pièce de bronze valant trente francs, appartenant à M. Guerminck, rue Bondin, 17.

L'ARGENT VOLÉ NE LUI PROFITA GUÈRE

Des agents ont arrêté mercredi matin, un nommé Gaston Rousseau, 21 ans, journalier, demeurant 90, boulevard Victor-Hugo. Cet individu, dans la nuit du 29 au 30 décembre avait pénétré dans l'estaminet Verbèke, rue Lamartine, en fracturant une porte de l'établissement donnant sur la cité Lambert Siclaut rendu dans le débit, d'avait enlevé le tiroir de la caisse qui n'était pas fermé à clef, et avait gagné le large en emportant précisément le tiroir et l'argent qu'il contenait, soit environ 60 francs.

Les recherches aboutirent à l'arrestation de l'individu sus-nommé. Interrogé, celui-ci a refusé de dire où il avait caché le magot. Il a été déféré au parquet à deux heures de l'après-midi.

LE CAHOT QUI BLESSE

Mercredi, vers 6 heures du soir, le tramway L 513, venant de la rue d'Arbois, s'engageait dans la cour à l'entrée de la rue Nicolas-Leblanc, le cahot fut assez violent, car le receveur Alexandre Delannoy, 35 ans, qui effectuait son service, fut projeté avec force contre l'une des vitres du tramway que son avant-bras traversa. Il en résulta pour le malheureux receveur une grave coupure au poignet droit, l'artère radiale ayant été sectionnée. Il a été reconduit chez lui en voiture de place.

UN CAMBRIOLEUR EST ARRÊTÉ PAR LA BRIGADE MOBILE

Hier matin, des inspecteurs de la Brigade Mobile ont arrêté le sieur Adolphe Fine 28 ans, ouvrier agricole, qui, le 22 décembre, a cambriolé la ferme de M. Vandenberghe, à Beaucamps, précédemment.

Il a été déféré au Parquet et sera interrogé, vendredi matin, par M. Delalé, juge d'instruction, qui a été chargé de cette affaire.

ENCORE UN CARREAU CASSÉ

Mercredi, à 9 heures et demie du matin, l'attelage de M. Désiré Crespel, cultivateur à Saint-André, stationnait, angle des rues du Dragon et des Augustins, en face du débit de tabac tenu par Mme veuve Wateerd. Le cheval prit peur, au passage d'un taxi, croit-on, et fit un brusque écart qui ne s'arrêta que contre la vitrine du débit, laquelle vola en éclats, ainsi que quelques pipes qui se trouvaient derrière elle.

Les dégâts sont minimes. Le cheval a été blessé au poitrail.

UNE ARRESTATION

Hier soir, à 9 heures, M. Lisparlette, commissaire à la brigade mobile, aidé de plusieurs inspecteurs, a arrêté, à Roubaix, le sieur Marchand, inculpé dans l'affaire des cambriolages de bijouteries et autres magasins dans les régions de Lens et Billy-Montigny. Cet individu a été déféré au parquet.

Bas pour Varices
depuis 3 fr., solides, élégants et bienfaits, chez Mlles Assolomion, bandagistes fabricantes, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Téléphone 25 35.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Avis aux débitants de boissons

Le syndicat des débitants de boissons de Lille, siège, 47, rue de Paris, informe ses adhérents que la loi du 30 juillet 1913 a prescrit le doublement du droit de timbre imposé aux tableaux-réclame ; cette nouvelle taxe devant être appliquée à partir du 1er janvier 1914, le syndicat invite les débitants de boissons à se conformer à ces nouvelles dispositions soit en effectuant l'enlèvement immédiat de tous tableaux-réclame, soit en y apposant un timbre supplémentaire d'une valeur égale à celui existant déjà.

Les débitants sont informés que, faute par eux de se conformer aux prescriptions ci-dessus, ils s'exposeraient à des contraventions qu'ils supporteraient seuls, certaines maison de marque ayant déjà décliné toute responsabilité à cet égard.

BAPTEME DELESPAUL-HAVET
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITE ET SA FRAICHEUR
98, rue Nationale, Lille
no.7

ROUBAIX

Accident mortel de tramway

Un regrettable accident est survenu mercredi, vers 10 heures et demie, dans la rue de Lannoy Mme Eucher, née Marie Lamarque, âgée de 77 ans, et demeurant même rue, 165, s'était rendue à la boulerie tenue par M. Rose, de l'autre côté de la rue, au n° 170.

Spectacle horrible

Mme Eucher venait de prendre livraison quand, traversant la rue pour rentrer chez elle, elle fut prise en écharpe par un tramway de la ligne C, allant vers Lannoy et piloté par le wattman Louis Verscruysse.

Violemment heurtée par le lourd véhicule, l'infortunée fut littéralement hachée. L'un des côtés du corps était déchiqueté, le crâne fracturé, la jambe droite sectionnée nettement au-dessus du genou.

L'accident survenu à un moment de circulation intense produisit une émotion énorme parmi les nombreux passants.

La mort, comme on pense, s'ensuivit.

Différents sons de cloche

M. Appert, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert aussitôt une enquête rendue particulièrement difficile par la contradiction même des témoignages.

Le wattman Vercruysse prétend avoir actionné son avertisseur plus de 15 mètres avant l'endroit précis de l'accident et aussitôt qu'il vit venir à lui Mme Eucher, qui, étant, il est vrai, atteinte de surdité.

Par contre, des ébouseurs qui se trouvaient sur place viennent affirmer le contraire.

Aussi M. Appert a-t-il cru devoir arrêter le wattman Vercruysse sous l'inculpation d'homicide par imprudence Ajoutons que la Compagnie la considère comme l'un de ses meilleurs serviteurs.

La victime

Mme Eucher appartient à une famille très estimée en notre ville. Elle est la mère de notre confrère Eucher, professeur de sténographie et sténographe du Conseil municipal, auquel nous adressons nos condoléances émues.

La défunte avait, il y a quelques années, célébré ses noces d'or.

Le wattman Louis Vercruysse, après avoir été longuement interrogé par M. le commissaire de police Appert a été mis en liberté par le commissaire enquêteur et simplement prié de se tenir à son disposition.

Les deux ébouseurs du service de la voirie municipale, Edouard Roussel et Jules Wattremez sont seuls d'ailleurs à affirmer que le wattman n'aurait pas fait fonctionner son appareil avertisseur, quand Mme Eucher se fut engagée sur la voie.

Tous les autres témoins infirment cette version peu vraisemblable.

EXECUTION D'UN MANDAT D'ARRET

Le service de la sûreté vient de mettre en état d'arrestation, rue de l'Alma, Jules-Charles Philippe, 33 ans, représentant de commerce, domicilié au n° 5 de cette même rue.

Un mandat d'arrêt en date du 3 août 1910 a été délivré par M. la Juge d'instruction de Béthune pour coups et blessures, contre Philippe qui a été déféré à la disposition du Parquet de Lille

Philippe, né à Paris en 1880, serait, paraît-il, affilié à une association internationale de malfaiteurs qui aurait la spécialité d'exploiter les voyageurs des grands express. Lors de son arrestation il était porteur de dés pipés et de jeux de cartes truqués.

A PROPOS DU CAMBRIOLAGE DE LENS

Une arrestation à Roubaix

Mercredi, à 14 heures, l'agent de sûreté Doutreligne a opéré, en vertu d'un mandat d'arrêt émanant du Parquet de Béthune, l'arrestation d'un sieur Jean Marchand, 28 ans, dit « le Bruxellois », demeurant rue des Longues-Haies, 197, inculpé de complicité dans le cambriolage de Lens.

Nos lecteurs se souviennent que dans la nuit du 26 au 27 courant, la bijouterie Monchart, rue Berthelot, à Lens, était cambriolée avec une maestria toute professionnelle.

40.000 francs de bijoux disparaissaient, les voleurs ayant dédaigné ce qui n'était ni or, ni pierres fines.

Les recherches de la brigade mobile, opérant en notre ville depuis quelques jours, ont permis de mettre la main sur Marchand qui est considéré comme l'un des auteurs principaux de ce coup de main sensationnel

Marchand, interrogé minutieusement dans l'après-midi par M Lisparlette, nie énergiquement toute participation au cambriolage de Lens.

Il a été écroué à la caserne de gendarmerie et sera dirigé aujourd'hui sur la maison d'arrêts de Lille.

LES BECANIERS REPRENNENT LE COURS DE LEURS EXPLOITS

Hier soir, un peu avant 12 heures, le « coursier » de la maison Boulier, rue du Curé, 12, Georges Vanhoutte, 17 ans, avait momentanément abandonné sa bicyclette, le déposant contre la vitrine du magasin de son patron.

Quelques minutes plus tardif l'amateur constatait la disposition du véhicule. Une enquête est ouverte.

RIXE D'ATELIER

A la Société Anonyme des lavures et savonnerie, au quai du Barlet, une rixe est survenue entre deux ouvriers à propos d'une question de travail. Au cours de la lutte, l'un des antagonistes, Auguste Tilles, 50 ans, maître, demeurant à Néchin (Belgique) a eu l'avant-bras gauche fracturé. Le docteur Bocquet a donné ses soins au blessé qui a été reconduit à son domicile.

PORTEMONNAIE PERDU

Mme Adèle Morlighem, voyageuse de commerce, demeurant rue Philibert-Delorme, 27, a perdu son portemonnaie en cuir jaune contenant une pièce de cinq francs.

Échos des Sociétés

Fédération des Associations des Anciens Elèves des Ecoles publiques de Roubaix : Siège social : Foyer des Anciennes Laïques, 7, rue de l'Hospice. — Nous avons le plaisir d'annoncer que le bal annuel de la Fédération aura lieu samedi prochain, 3 janvier, au Casino-Palace, Grande-Rue.

Le succès remporté par le précédent, laisse espérer la présence de tous les membres des Amicales fédérées.

A seule fin de remédier à un encombrement inévitable, le contrôle sera ouvert à partir de 20 heures 30.

La carte d'identité ou le reçu de l'Association sera rigoureusement exigé à l'entrée.

CHEZ TOUS LES BIJOUTIERS
BIJOUX ORIA
BAGUETTES 0.10 LE GRAMME
no.36

TOURCOING

IL AVAIT VOLÉ ! ON L'ARRÊTE !

Mulher Charles, âgé de 50 ans, soigneur, en logement chez M. Vigo, cabaretier, rue de l'Industrie, avait trop fait le lundi. Il était ivre.

A dix heures du soir, quand il rentra chez M. Vigo, avait-il dépensé toutes ses économies ? On l'ignore. En tout cas, il jugea bon d'ouvrir le tiroir du comptoir de M. Vigo et de s'emparer d'une somme de 4 francs.

Dénoncé aussitôt, des agents de police l'arrêtèrent. Notre individu ne se laissa pas conduire paisiblement au IIIe arrondissement. Chemin faisant, il se révolta contre les agents qui l'avaient arrêté. Il essaya mais en vain de leur échapper.

Mulher sera poursuivi pour vol et pour rébellion contre la force publique.

UN SIMPLE MOT

M. F. D., du « Journal de Roubaix », lorsqu'il s'agit de la Municipalité de Tourcoing, une irrésistible démangeaison de critiquer

Il ne pouvait pas manquer de dire son mot au sujet de la cession de l'usine à gaz municipale à une Société Industrielle.

M. F. D n'est pas toujours heureux dans ses critiques. M. F. D. n'envisage souvent qu'un simple côté de la question. En avoir plus ou moins retors, il passe sous silence ce qui démontrerait la faiblesse pour ne pas dire le parti-pris de ses observations.

C'est ici le cas.

Les Tourquennois, M. F. D., s'en doutent bien, fortifiés des ses dires.

Dans la question relative à l'usine à gaz ils voient qu'ils paieront le gaz 0.15 au lieu de 0.17, et que la clientèle non moins intéressante des installations gratuites avec compteur à paiement préalable paiera aussi 0.15 de moins qu'actuellement.

Cela lui suffit.

Cette seule considération aurait dû porter M. F. D. à mettre une sourdine à ses critiques.

De plus, c'est une chose démontrée que la Ville y trouve son intérêt.

Mais, tout cela importe peu au rédacteur réactionnaire.

L'intérêt du public pèse bien peu dans la balance pour lui, lorsqu'il faut déconsidérer des adversaires politiques.

PERDU OU VOLÉ

Mme A. Vanassche, demeurant à Neuville-en-Ferrain, s'était rendue au marché de Tourcoing pour faire des achats. Quand elle voulut payer certains objets qu'elle venait d'acquérir, elle constata que son portemonnaie qui contenait 140 francs, un billet de 50 francs français, deux billets belges de 20 francs, et le reste en pièces de 5 francs, avait disparu. Mme Vanassche est rentrée hier à la Mairie de Tourcoing pour déposer une plainte.

On se demande si le portemonnaie a été perdu ou volé.

RECONDUIT A SON REGIMENT

Henri Rousseau, de Tourcoing, soldat au 84e d'infanterie à Landrecies, avait quitté son régiment le 17 septembre dernier. Il a été arrêté par les gendarmes et reconduit à son corps.

LE MARCHAND D'OS DEVALISÉ

M Gerbelot Gilbert, 17 ans, domicilié à Mouscron, rangée du Nouveau-Monde, 46, est marchand de chiffons. Il se rend souvent à Tourcoing. Hier, M Verbelot se trouvait avec sa petite voiture dans la rue Saint-Joseph. D'après ses dires, pendant qu'il était occupé à faire l'acquisition de quelques vieilleries, on lui avait dérobé une vingtaine de kilos de chiffons et une trompette.

Une enquête est ouverte.

LA FRAUDE

Les douaniers du Rue-Tout ont arrêté Samyn Auguste, 34 ans, jardinier, demeurant boulevard Industriel Samyn était porteur de 25 kilos de café vert.

INSTITUT COLBERT

Les parents des élèves qui fréquentent l'Institut Colbert sont invités à se rendre à une réunion qui aura lieu le dimanche 4 janvier à 10 heures et demie du matin dans cet établissement, 10, rue de Gand. M. Dupin, l'honorable directeur de l'Institut, prie instamment les parents de répondre à l'appel qui leur est adressé.

A cette réunion on examinera les points essentiels du règlement de l'Institut Colbert.

DANS L'OCTROI

Un concours pour le remplacement de deux contrôleurs d'octroi, de deux employés et d'un brigadier a eu lieu hier à la Mairie de Tourcoing en présence de M. Frelier, directeur d'octroi et de M. Willerval, secrétaire général de la Mairie.

De nombreux candidats ont subi les épreuves.